

DOSSIER SPÉCIAL

Homicides

Introduction: une enquête mondiale sur l'homicide <i>par Marc Ouimet et Maurice Cusson</i>	132
Comprendre les variations du taux d'homicide en Europe <i>par Aurélien Langlade</i>	136
La logique interne du meurtre et de la peur en Colombie <i>par Grégory Gomez del Prado et Maurice Cusson</i>	154
L'homicide au Venezuela: une tendance inquiétante <i>par Luis Bravo-Davila</i>	169
Homicides, policing et violences sécuritaires en Côte d'Ivoire, 1990-2011 <i>par Nabi Youla Dombia</i>	193
Japon: homicides, suicides et contrôles sociaux <i>par Chikao Uranaka et Maurice Cusson</i>	210
Pourquoi si peu d'homicides au Maroc? <i>par Valerie Dubois et Maurice Cusson</i>	226
L'argent et le sang: Comment la pauvreté et les homicides expliquent les variations du taux d'incarcération dans le monde en 2010 <i>par Marc Ouimet</i>	239
Errata	254

Homicides, policing et violences sécuritaires en Côte d'Ivoire, 1990-2011

par **Nabi Youla DOUMBIA***

Résumé

Cet article analyse les homicides commis lors du policing en Côte d'Ivoire. L'approche adoptée combine les perspectives par le haut (État) et par le bas (sécurité privée), afin de rendre compte de cette pluralité d'acteurs, qui interagissent dans le champ sécuritaire et dont les rapports de confrontation ou de coopération contribuent à nourrir les statistiques sur les homicides. Ce faisant, ces acteurs sont resitués dans le contexte plus global d'un pays déstructuré par une longue et profonde crise identitaire, économique et politique, dont la restitution permet de résoudre ce paradoxe qui veut que l'augmentation des prestataires de sécurité s'accompagne de plus de violences et d'homicides.

Mots-clés: homicides, champ sécuritaire, policing, police, sécurité privée, violence policière, massacres interethniques, milices, Côte d'Ivoire, Afrique, guerre civile

Summary

This paper analyzes homicides committed in the context of policing in Ivory Coast. The approach adopted in this paper combines perspectives from both above (state) and bottom (private security) players, to reflect the plurality of actors that interact in the field of policing, whose confrontations and cooperation impact on homicide statistics. These actors are situated in the broader context of a country disorganized by a long political, economic, and identity crisis. From this analysis, we will also attempt to solve the paradox that an increase in security providers is accompanied by higher rates of violence and homicide.

Keywords: homicide, security, policing, police, private security, police violence, ethnic killings, militias, Ivory Coast, Africa, civil war

Introduction:

Le policing est l'ensemble des actions visant à produire la sécurité. À ce titre, il renferme les activités déployées aussi bien par les pouvoirs publics, à travers la police et l'armée que par des citoyens, seuls ou en groupe, de façon formelle ou informelle, en vue de protéger des personnes, des biens ou des institutions. Dans la plupart des États déstructurés par une guerre civile, les acteurs privés occupent une place considérable comparativement à celle qui leur est dévolue dans une situation normale. En Côte d'Ivoire (21 millions d'habitants), une constellation d'acteurs privés, dont nombre s'est accru à la faveur de la guerre civile éclatée en 2002, mène des actions de sécurité, soit en opposition, soit en partenariat avec les forces publiques.

Le nombre des morts occasionné par les opérations de policing, depuis le début des années 1990, est considérable. Entre 1996 et 1998, 85 personnes en moyenne sont tuées, chaque année, au cours d'opérations effectuées par la police ivoirienne. Pour la même période de référence, la France affiche une moyenne de cinq quand celle des

* Doctorant et auxiliaire d'enseignement, École de criminologie, Université de Montréal

États-Unis tourne autour de 500, pour une population dix fois plus importante. Ce chiffre déjà considérable reste pourtant imparfait, du fait qu'il ne prend pas en compte les homicides commis par la force publique hors service ou ceux imputables aux autres acteurs du policing.

Cet article, composé de trois parties, vise à expliquer les homicides commis par l'ensemble des acteurs du policing dont les liens avec la sécurité sont par ailleurs ambigus constituant tantôt des protections tantôt des menaces. La première partie est une mise en contexte, qui dresse le décor d'une société, frappée de plein fouet par une crise économique, et où la violence semble se banaliser au plan social et politique. Ce contexte est particulièrement favorable à l'activité, voire l'hyperactivité des principaux acteurs publics et privés de la sécurité dont les homicides feront l'objet, dans la deuxième partie, d'une typologie séparée. La troisième et dernière partie contient quatre hypothèses destinées à expliquer la forte létalité liée au policing

I. Cadre contextuel des homicides

1990 est l'année du printemps démocratique en Afrique. Partout en effet sur le continent, le multipartisme est légalisé et la Côte d'Ivoire ne déroge pas à la règle. Mais à côté de ce «vent de liberté» venu de l'est, souffle un autre vent à l'effet plus insidieux: la crise économique et les conséquences sociales de mesures censées y remédier. La dernière décennie du 20^e siècle est en outre marquée par une instabilité chronique, qui affaiblit les capacités de l'État et produit un impact sur une criminalité, qui épouse les contours de son contexte.

1. La recrudescence de la criminalité violente

Si les difficultés économiques commencent en 1974 avec la première crise pétrolière, c'est en 1987 que la Côte d'Ivoire se déclare en cessation de paiement et en 1990 que sont prises les mesures d'austérité les plus massives. En effet, le pays placé dans l'incapacité d'assurer le service de sa dette expérimente sa énième «thérapie de choc». De nombreuses entreprises d'État sont privatisées et les effectifs de l'administration publique réduits de façon drastique. La proportion des pauvres, c'est-à-dire des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, progresse et passe de 10% en 1985 à 30% en 1993 avant d'atteindre la barre des 49% en 2011. Dans le même temps, l'écart déjà considérable entre riches et pauvres se maintient à un niveau anormalement élevé. L'indice de GINI, qui mesure les inégalités de revenus, reste constant avec une valeur fluctuant autour des 0.40. . En 2011, les 10% les plus riches détiennent 32% des richesses contre 30% pour les 60% les plus pauvres (Banque Mondiale, 2012).

La détérioration constante des conditions de vie des populations n'est pas sans conséquence sur la nature et la forme de la criminalité. La pauvreté et les inégalités sont en effet de puissants prédicteurs de la violence dans les rapports sociaux (ECOSOC, 2011; Huggins, 2010). La criminalité prédatrice explose d'autant plus que la situation de trouble politique obère les capacités dissuasives de l'État. Cette absence d'État sera particulièrement sensible dans les mois qui suivent le changement de régime (mai 2011), où les braquages sont effectués à un rythme accéléré. Selon le ministre de l'Intérieur, la ville d'Abidjan, enregistre entre dix et vingt attaques à main armée par jour, durant les trois premiers mois de sa prise de fonction. Ce chiffre va ensuite décroître à trois braquages, ce qui du reste, est considérable. À l'intérieur du pays, notamment Bouaké, la seconde grande ville, les bandits règnent en toute impunité, agressant les populations de jour comme de nuit. Le rapport produit par l'ONG américaine Human Right Watch

indique qu'en trois mois, au moins vingt-deux personnes seraient mortes au cours de braquages. (HRW, 2012). Une nouvelle génération de «coupeurs de routes» particulièrement brutaux semble émerger selon ce rapport des rangs des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) dont les éléments les plus actifs et particulièrement ceux visés par ce rapport sont issus de l'ex-rébellion. Le *modus operandi* est des plus cruels et consiste à tendre une embuscade aux véhicules de transport, à tirer des rafales jusqu'à l'immobilisation complète du véhicule et à détrousser ses occupants. L'opération est particulièrement mortelle pour les passagers. Voici la description qu'en fait un chroniqueur ivoirien: «En groupe de 7 ou 8, voire plus, les braqueurs se dissimulent dans les bosquets en bordure des axes. Quand un véhicule arrive à leur hauteur, ils surgissent, ils mitraillent à l'aveuglette, ils font les poches aux vivants et aux morts.» .

L'élévation du taux des homicides en Côte d'Ivoire est liée à des facteurs conjoncturels. Ce taux est en effet faible hormis les périodes de turbulences politiques. Ainsi, jusqu'en 1997, les homicides constatés par la police ne dépassent guère les trois pour cent mille habitants (2.62 en 1996 et 2.34 en 1997). L'année 2000 marque ainsi une rupture entre une période où les homicides sont structurellement faibles et une autre jalonnée d'années noires, où le taux grimpe à des valeurs exorbitantes: c'est le cas notamment en 2002, 2004, et 2011. Les manifestations réprimées de l'opposition à la fin de l'an 2000 (octobre et décembre) occasionnent de nombreux morts, ce qui a pour effet de doubler le taux des homicides comparativement aux années précédentes (4.11/100'000 habitants). En 2002, ce taux sera démultiplié par 8 (27.4) puis par 12 (50.8) deux ans plus tard en 2004. Le 19 septembre 2002 correspond en effet à la date du déclenchement de la guerre civile et marque le début d'une série d'escarmouches entre l'armée loyaliste et les rebelles. 2004 se singularise par plusieurs incidents majeurs. La rébellion est en proie à une guerre de leadership entre ses chefs historiques. Dans le même temps, le gouvernement procède à la constitution dans les zones gouvernementales de nombreuses milices armées, aux agissements incontrôlés dont les civils feront les frais. La reprise ensuite des hostilités entre gouvernement et rebelles (4-6 novembre) et enfin des manifestations réprimées, organisées par l'opposition civile (26 mars) et par les partisans du pouvoir contre l'armée française (6-10 novembre) sont quelques-uns des facteurs pouvant expliquer la montée des homicides. En 2011, la Côte d'Ivoire occupe la première place en Afrique et la troisième dans le monde en ce qui concerne les taux d'homicides avec un score exorbitant de 56.9 (1) pour cent mille habitants. Le début de cette année coïncide avec la reprise de la guerre consécutivement aux résultats controversés de l'élection présidentielle, qui a vu cohabiter concomitamment, de décembre 2010 à mai 2011, deux présidents.

Ces valeurs élevées du taux d'homicide cachent des fluctuations importantes entre les années. Entre deux niveaux élevés, le taux d'homicide baisse à des niveaux parfois inférieurs aux valeurs de 1997. En 2007 et 2008, par exemple, il est respectivement de 0.2 et 0.4. On peut sans risque de se tromper affirmer que le taux d'homicide hormis les périodes de vives tensions politiques est faible et nourri pour l'essentiel par une criminalité violente, dont les victimes ou les auteurs forment l'essentiel des morts. Les personnes tuées au cours des braquages ou les braqueurs tués forment en effet une part considérable des homicides en Côte d'Ivoire. Ainsi, selon un syndicat de transporteurs, les braqueurs auraient tué 124 personnes, dans la seule partie septentrionale du pays, entre mai 2010 et mars 2012.

2. La banalisation de la violence dans le jeu politique

De 1960 à 1990, la Côte d'Ivoire jouit d'une rare stabilité comparativement à ses pays voisins habitués pour ainsi dire aux coups d'État. La gestion paternaliste du «vieux»

(Félix Houphouët Boigny) consistant à étouffer les mécontentements par l'octroi de prébendes fonctionne jusqu'en 1990, où l'ouverture au multipartisme, ainsi que les difficultés économiques enrayerent sa machine clientéliste. Le changement observé au niveau du répertoire d'action politique est moins l'intrusion d'une violence qui contrairement à la propagande officielle a toujours existé, quoique de façon sporadique, que sa centralité dans le jeu politique. Le parti au pouvoir tout comme ses opposants adoptent la violence comme principale stratégie d'action. La «brutalisation» de la politique conduit à une banalisation de la violence dans le champ politique, qui commence avec l'ouverture au pluralisme politique pour atteindre son paroxysme avec la guerre civile du 19 septembre 2002.

L'adoption en 1990 du multipartisme comme système politique marque un changement radical dans la structure politique ivoirienne. Le foisonnement des partis politiques qui l'accompagnent, ainsi que l'expression des nouvelles identités (partis politiques) et libertés acquises ne sont pas toujours au goût d'un pouvoir qui conserve des relents autoritaires. L'État adopte ainsi la loi anti casseurs (1992) qui rend passible de peine d'emprisonnement tout acteur, instigateur ou organisateur de manifestations ayant conduit à des actes de vandalisme. De plus, le refus du pouvoir d'accorder les autorisations, préalables nécessaires à la légalité des manifestations, place les opposants dans une situation d'illégalité et de défiance vis-à-vis de la police. Il n'est dès lors pas étonnant de constater une escalade de la violence entre manifestants et policiers. Pour autant, la violence des manifestants n'est pas que réactive. L'opposition prend également l'initiative de la violence en adoptant des stratégies proactives de confrontation physique. Ainsi, en est-il du boycottage actif de 1995. L'opposition réunie au sein du «front républicain» décide «d'empêcher par tous les moyens» la tenue des élections présidentielles devant se tenir cette année. Dix manifestants trouvent la mort dans des accrochages avec la police, suivis de représailles contre les partisans du parti au pouvoir qui feront à leur tour une vingtaine d'autres tués. Cet évènement constitue l'acte inaugural de la routinisation de la violence sur la scène politique.

L'invention au milieu des années 1990 du concept ethno nationaliste de l'ivoirité, cette idéologie qui hiérarchise les ivoiriens selon l'origine ethnique et consacre les uns comme digne du pouvoir et les autres de citoyens de seconde zone, indignes d'occuper les hautes fonctions de l'État, va cristalliser les antagonismes politiques pour ensuite les radicaliser. Alassane Ouattara leader du parti des républicains (R.D.R.) est taxé d'être un étranger et donc inéligible à la compétition présidentielle. S'engage alors une lutte acharnée entre partisans de Ouattara et les régimes successifs de Konan Bédié (1993-1999), Robert Guéi (1999-2000) et Laurent Gbagbo (2000-2011). Les différentes élections où la candidature de Ouattara sera rejetée seront autant d'occasions de manifestations réprimées dans le sang. En 2000, les neuf évènements d'octobre (présidentielles) et décembre (législatives) occasionnent plus de 200 morts côté manifestants, un civil et deux gendarmes tués (Human Right Watch, 2001). La violence ne concerne pas seulement les affrontements entre opposition et police, elle touche également les rapports entre civils appartenant aux différentes chapelles politiques ou aux ethnies toutes choses égales par ailleurs. Durant les évènements de 2000, ci-dessus, de nombreux lieux de cultes musulmans et chrétiens sont brûlés par les militants des partis en conflit. Des incidents semblables se produiront après l'élection présidentielle de décembre 2010.

La guerre du 19 septembre 2002 conserve les mêmes lignes de fractures que celles qui s'étaient constituées autour de la question de l'ivoirité. Les rebelles du MPC (Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire) ont en commun avec le parti de Ouattara des revendications régionalistes portant sur l'exclusion dont ils seraient victimes en tant que

groupe ethnique (Dioula) et sur la contestation de la légitimité du président Laurent Gbagbo, élu lors d'une élection où furent écartés Ouattara et Henry Konan Bédié, deux poids lourds de la scène politique. Le projet initial du MPCI est de déposer le président Laurent Gbagbo, mais l'échec de la tentative conduit les rebelles dans leur fuite à se replier et occuper le centre, le nord et plus tard, en fin novembre, une partie de l'ouest du pays, positions qu'ils conserveront jusqu'en 2011, date du dénouement de la crise. Plusieurs batailles ont jalonné cette guerre, dont les deux batailles d'Abidjan (septembre 2002 et mai 2011), les deux batailles de Bouaké (octobre 2002 et novembre 2004) et la bataille de Daloa (octobre 2002). La seconde bataille d'Abidjan est celle qui met fin à la guerre en permettant aux anciens rebelles, convertis entre temps en forces républicaines par le nouveau président élu, de vaincre les troupes restées fidèles à Laurent Gbagbo.

Le contexte général de guerre civile et les différentes batailles ont eu des incidences majeures sur le niveau de violence politique et sociale. De façon directe, la continuation de la politique par d'autres moyens, c'est-à-dire la guerre, a entraîné la mort de milliers de personnes. Entre septembre 2002 et janvier 2003 date de signature du cessez-le-feu, le conflit cause directement la mort de 1000 à 2000 personnes. La crise postélectorale qui s'est déroulée de décembre 2010 à mai 2011 sera la plus funeste avec un nombre de victimes combattantes ou civiles estimé par les Nations unies à plus de trois mille.

Entre ces deux périodes, s'étale une situation de mi-paix mi-guerre particulièrement propice aux tueries et autres violations graves des droits de l'homme. En effet, la période de guerre larvée, entrecoupée d'escarmouches qui court de 2003 à 2010 a sans doute maintenu l'angoisse sécuritaire à un niveau élevé. Les rumeurs d'attaques imminentes, les tentatives de coups d'État, la mobilisation des civils sous forme de milice ou d'avant-garde révolutionnaire banalisent le recours à la violence. C'est aussi l'âge d'or de la «miliciarisation» de la société ivoirienne. Des milices et autres groupes d'autodéfense essaient de partout dans la zone gouvernementale. Au nord les rebelles sont épaulés par des «dozos», ces chasseurs traditionnels, qui depuis le début des années 1990, servent d'agents informels de sécurité privée et de supplétifs aux forces de l'ordre dans certaines régions. La prolifération des milices, signe évident du délitement de l'État, consacre le règne de la force contre la légalité. Les populations sont livrées à l'arbitraire des potentats locaux qui, grisés d'un pouvoir absolu, lèvent des impôts excessifs tout en brimant au quotidien les droits et libertés fondamentaux. De nombreuses exactions commises durant cette période de guerre larvée seront le fait de ces forces illégales, qui exploiteront tous les blocages du processus de paix pour se manifester.

La situation de guerre élargit en outre le fossé existant entre les communautés et provoque ou accentue l'expression des ressentiments dont l'ivoirité avait déjà fait le lit. L'un des premiers actes posés par les rebelles du nord sera de rechercher et assassiner des personnes appartenant aux ethnies regroupées sous l'acronyme de BAD, c'est-à-dire les Bété, les Abbey et les Didas. Dans le sud, la rébellion fournira le prétexte de petits pogroms destinés à se débarrasser de populations non originaires de la région notamment, les étrangers de nationalité burkinabé et malienne. Tout au long de la crise et au gré des conjonctures politiques, ces ressortissants de la sous-région et de la France essuieront le courroux des «jeunes patriotes» (terme générique désignant les partisans du président Laurent Gbagbo). De façon générale, les assassinats politiques se banalisent avec l'éclatement de la guerre, ou les périodes de troubles sont mises à profit pour commettre toutes sortes de tueries. Des massacres interethniques se généralisent dans chacune des parties du pays, sous la bienveillance des pouvoirs en place.

Les années de guerre provoquent enfin une exacerbation de la criminalité violente par deux sortes de mécanismes. De façon directe, le conflit occasionne l'augmentation substantielle du nombre des criminels en activité par la libération de tous les prisonniers.

Chaque mutinerie ou tentative de coup d'État obéit à ce rituel, qu'elles s'accompagnent invariablement de la mise en liberté des détenus. En 1999, lors du coup d'État contre Henry Konan Bédié, en 2002 et plus récemment en 2010 lors de la crise postélectorale, les prisons d'Abidjan et de l'intérieur du pays ont été littéralement vidées de leurs occupants. De plus les prisonniers sont armés et embrigadés par certains protagonistes. Cette situation exacerbe la criminalité par l'armement de personnes susceptibles de récidiver. En plus d'anciens prisonniers s'ajoutent finalement ces personnes recrutées, dans l'urgence dont la dotation en arme suscite la vocation criminelle, d'autant plus que la plupart des miliciens et des rebelles ne reçoivent aucune forme de rémunération, sinon le racket systématique auquel ils soumettent populations civiles sous leur domination. C'est ainsi que la crise postélectorale de 2010 aura permis, outre la libération des 5'000 pensionnaires de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA), l'armement de 10'000 nouveaux combattants dont les liens avec la montée de la criminalité violente sont l'objet de toutes sortes de spéculations.

De façon indirecte, la guerre de 2002 a permis la mise à disposition aux candidats braqueurs, d'une offre considérable d'armes à feu. Les braqueurs en effet, qu'ils soient d'anciens combattants ou non, disposent facilement d'un arsenal que jalourent les forces de l'ordre. Ainsi, en mars 2012, la police a mis aux arrêts une vingtaine de suspects dont l'armement comprend des fusils mitraillettes, des grenades et des armes de poing (H.O, 2012).

En résumé, entre 2000 et 2011, la Côte d'Ivoire baigne dans une atmosphère de violence politique qui imprègne les rapports sociaux sous forme de violences interethniques et alimente la criminalité prédatrice, d'une part par la conversion des combattants en braqueurs et de l'autre par l'accessibilité des armes à feu. C'est dans ce contexte sulfurique que divers acteurs contribuent à assurer la sécurité et parfois son contraire.

II. La létalité du policing

La sécurité est assurée par la police constituée par la police nationale, la gendarmerie et l'armée dont l'importance s'est considérablement accrue consécutivement à la conjoncture de guerre. Mais la sécurité en Afrique analysée dans «une perspective par le bas» laisse entrevoir une multitude d'autres acteurs contribuant au «multi choice policing». La différence avec les pays occidentaux se situe moins dans l'existence de ces acteurs qui se retrouvent, à quelques exceptions près, partout, que dans l'importance des fonctions qu'ils assument. Face à des États embryonnaires du point de vue des capacités à fournir le bien de sécurité, on retrouve un secteur privé hypertrophié, plus ou moins formel. Je présente d'abord une typologie des homicides commis par la police publique avant d'envisager celle des autres acteurs intervenant dans le processus de production de la sécurité ou de policing.

1. Les homicides des forces publiques de sécurité

L'évolution générale des homicides commis lors du policing en Côte d'Ivoire laisse entrevoir au moins deux périodes : une première dominée par la répression de la criminalité prédatrice, qui s'intensifie dans la seconde moitié des années 1990 ; et une seconde époque dominée par les homicides politiques, qui commence en 2000, liés dans un premier temps aux manifestations publiques puis à la guerre civile de 2002.

Le recours à la violence létale dans l'une ou l'autre période pose toujours la problématique de sa légitimité. Plusieurs typologies existent : nous nous en tiendrons à celle

que propose Dieu (1995). Cet auteur distingue en effet trois types de violences par ordre décroissant de légitimité: la violence instrumentale, la violence dérivée et la violence déviante.

La violence instrumentale. En principe, la violence létale ne doit être utilisée qu'en dernier recours, c'est le principe du continuum de la force. Elle a une fonction instrumentale qui s'exerce expressément dans le dessein de maintenir l'ordre, de réprimer la criminalité, ou défendre le policier ou des citoyens contre une attaque imminente et potentiellement mortelle (légitime défense). Elle est également légitime lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre de la guerre avec des moyens conventionnels et est dirigée vers des cibles militaires. Au-delà ou en dehors de ces cas, elle est dérivée ou déviante.

La conduite des opérations de guerre par l'armée, la police et la gendarmerie occasionne naturellement des morts, qui lorsqu'ils sont provoqués par des armes conventionnelles et contre des cibles légitimes, c'est-à-dire d'autres combattants, sont instrumentales. En Côte d'Ivoire les opérations de cette nature ont été peu nombreuses et limitées à quelques batailles dont les principales énumérées supra. Le gros des homicides survient au cours d'opérations de «ratissage » et en dehors de situations de confrontations directes.

Il en va autrement dans la lutte contre le banditisme, ou la police réagit dans le feu de l'action pour empêcher ou arrêter des suspects armés. L'activité policière semble alors essentiellement instrumentale, du moins si l'on en croit le récit contenu dans les journaux de faits divers. L'analyse des rapports de fusillades que fait «*Soir Infos*», quotidien spécialisé dans le traitement des faits divers, est illustratif à cet égard. La trame de l'histoire se présente comme suit : des policiers surprennent des suspects en pleine opération de braquage ou de vol, ils effectuent la sommation d'usage, à laquelle les bandits répondent par des coups de feu. Contraints de réagir, ils tuent les suspects. Si la correspondance de ce récit à la réalité n'est pas toujours garantie, d'autant plus qu'il s'apparente à la version policière, il est en revanche établi que le travail policier n'est pas une sinécure. La police travaille dans un environnement potentiellement dangereux. La recrudescence des attaques à main armée transforme les interventions policières en des actes hautement à risque. La possession des armes à feu par les suspects augmente ainsi la probabilité d'usage de force létale par la police en conférant une présomption de légitimité. Dès lors la montée de la criminalité violente ne peut que se traduire par une augmentation des fusillades entre policiers et braqueurs.

Dans le maintien de l'ordre, la radicalisation des antagonismes politiques, les injonctions hiérarchiques à user de la force rendent légitime ou du moins légal l'usage des armes létales par la police. Ainsi, lors des manifestations de décembre 2000, l'ordre sans équivoque a été donné aux forces de l'ordre de s'opposer par tous les moyens aux manifestations présentées comme étant des actes insurrectionnels. La violence qui s'en est suivie témoigne de la perception à la lettre de cette consigne. Par ailleurs, l'exacerbation des antagonismes politiques a transformé la nature pacifique des manifestations. Des policiers ont pu être ainsi lynchés par des foules surexcitées faisant d'eux des ennemis à abattre. Dans le même ordre d'idées, certaines manifestations effacent les frontières entre manifestants pacifiques et armés. En 2010, pendant que se déroulent des manifestations pacifiques, un groupe défendant la même cause entreprend une attaque armée sur la même cible: la radio télévision Ivoirienne. Dans une telle configuration, il va sans dire que l'usage de la force létale jouit d'une forte présomption de légitimité.

La létalité dérivée ne se définit qu'en référence à la létalité instrumentale dont elle désigne les écarts, c'est-à-dire les effets pervers. Les activités normales de policing occasionnent souvent des bavures dues à un manque de maîtrise ou à la malchance. Dans un premier cas, il s'agit de moyens disproportionnés par rapport aux objectifs

poursuivis. Le rapport d'Amnesty International sur les manifestations de 2000 indique que les forces de sécurité ont fait un usage indiscriminé de la force, traitant abusivement tous les manifestants comme des individus armés et dangereux.

Depuis 2010, des conflits répétés opposant les Forces républicaines de Côte d'Ivoire aux populations de certaines localités se soldent par des homicides. Il semble que l'armée (les FRCI) fasse usage de la force excessive dans un trop grand nombre de situations. Cette violence est néanmoins dérivée, dans la mesure où, devant l'impératif du maintien de l'ordre ou de la légitime défense, les FRCI ne disposent pas de moyens appropriés pour une telle tâche, munis qu'ils sont de seules kalachnikovs dont la maîtrise du maniement laisse, du reste, à désirer. Des bavures de ce type sont aussi courantes dans les activités de régulation de la circulation. Le refus des conducteurs de transport en commun de se soumettre au contrôle d'usage pour échapper au racket systématique dont ils font l'objet conduit à des résultats fâcheux. De 1996 à 2010, au moins cinq conducteurs de véhicules de transport sont morts, tués par des policiers, alors qu'ils tentaient désespérément d'éviter un barrage policier.

Le second cas de bavure concerne les situations où des personnes tierces sont victimes de l'activité policière. C'est le cas lorsque le policier à la poursuite d'un voleur renverse un passant ou cas plus fréquent lorsqu'un échange de tir entre policiers et suspects fait une victime innocente. La multiplication de telles bavures au milieu des années 1990 aura pour effet la prise d'un décret interdisant formellement les tirs à vue (1998). La prolifération des milices multiplie les occasions de conflits et d'effets collatéraux entre diverses factions. Les affrontements du 22 juin 2011 entre les Forces républicaines de Côte d'Ivoire et la gendarmerie provoqueront la mort d'un passant. D'autres actes durant la guerre, par exemple, tirer à l'aveugle des obus sur les zones habitées, appartiennent à un registre beaucoup plus déviant.

La violence déviante. La guerre a fourni l'occasion de nombreux actes pouvant être qualifiés de criminels. Autant l'armée loyaliste que les rebelles ont procédé à l'exécution sommaire de prisonniers et autres crimes de guerre qui tombent sous le coup des conventions de Genève. En 2002, par exemple, la rébellion procède dans son fief à Bouaké à l'exécution aux couteaux de 50 gendarmes et des membres de leurs familles. Côté loyaliste, la Brigade Anti-Émeute (BAE) exécute au moins 50 personnes après la libération de Daloa, ville stratégique située à l'ouest du pays. Dans l'exécution du service normal de maintien de l'ordre et la répression d'actes interdits, la police use souvent d'un zèle qui viole ouvertement son mandat. Les organisations des droits de l'homme ont de tout temps dénoncé des exécutions sommaires et extrajudiciaires de personnes prises en flagrant délit de braquage. La junte militaire, au pouvoir en 2000, détient le record en la matière. En trois mois seulement, les milices du général Guéï, arrêtent et exécutent soixante-six (66) personnes, essentiellement des repris de justice. Il n'est pas rare en outre que les forces de sécurité cèdent à la vengeance lorsqu'un des leurs est tué et procèdent à des représailles collectives contre les auteurs supposés. Selon le rapport de l'ONU sur les événements de 2000, le mobile de la tuerie des 57 victimes découvertes dans le charnier de Yopougon le 26 octobre, serait la vengeance contre les habitants d'un quartier, où dans la matinée un officier de gendarmerie avait trouvé la mort, tué par des manifestants. En représailles, une gigantesque rafle est organisée sur le lieu du drame et les personnes arrêtées sont transportées sur le site du charnier puis exécutées. La vengeance est encore le mobile qui explique la battue organisée par la police judiciaire en ce 24 février 2005 dans les milieux de la «pègre abidjanaise». Suite à la mort d'un policier la veille, la police judiciaire fait une descente dans plusieurs fumoirs et résidences de la capitale et abat treize suspects, dont dix à bout portant, devant témoins. Pourtant, le gang responsable de la mort de ce policier n'était constitué que de quatre personnes.

Les actes de déviances policières causant la mort apparaissent également au cours des interrogatoires où, les suspects sont régulièrement rossés jusqu'à l'obtention d'aveux complets : «Le recours à la torture est institué de fait pendant les auditions et sert à combler le déficit de preuves matérielles pouvant aider à confondre le prévenu et établir sa culpabilité. À la recherche d'aveu, l'Officier de police judiciaire fait subir au prévenu toutes sortes de supplices et d'humiliations, le contraignant à témoigner contre lui-même.». L'issue de tels traitements est souvent fatal. Des actes de barbarie ou d'usage de la force excessive ont aussi lieu au cours des patrouilles policières lors des opérations de contrôles d'identité. En 2003, un citoyen succombe à ses blessures suite à une bastonnade infligée par des policiers lors d'une banale opération de contrôle d'identité. Celui-ci aurait refusé de se soumettre à ce contrôle.

En ce qui concerne la létalité hors service, il semble que l'instabilité politique ait favorisé le relâchement du contrôle et du suivi des forces de sécurité. Cette situation est palpable à travers le nombre d'affaires criminelles dans lesquelles des agents des forces de sécurité sont impliqués. En 2004, 130 membres des forces de sécurité sont traduits devant le tribunal militaire pour diverses affaires, dont l'homicide. En 2012, c'est au tour de 400 soldats des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) d'être présentés devant le tribunal militaire pour des affaires identiques ayant eu lieu entre mai 2011 et février 2012, soit une période de 10 mois.

Les meurtres hors service commis par les policiers peuvent revêtir enfin une motivation politique. Ainsi en 2003, un mystérieux commando, composé d'éléments des forces de sécurité et connu sous le nom d'«escadrons de la mort» assassine une cinquantaine de personnes supposées proches de la rébellion. Dans la même veine, les opérations de ratissages effectués après chaque bataille sont l'occasion d'exécutions sommaires de prétendus complices de la partie adverse. Autant les rebelles que les loyalistes s'y adonnent et quelques fois avec l'aide de civils dont l'analyse s'impose à présent.

2. La sécurité privée et les lynchages

La plupart des acteurs de la sécurité privée agissent en toute illégalité, tolérés par les pouvoirs publics. Très peu en effet détiennent les autorisations de port d'armes ou sont légalement constitués. Les dozos par exemple sont une confrérie de chasseurs traditionnels dont l'activité de sécurité dépend de la bienveillance du régime au pouvoir. En effet, confinés dans leur sphère culturelle, c'est-à-dire le nord du pays, en 1998, ils reviennent au sud à la faveur du coup d'État militaire de fin 1999. Banni de nouveau par le pouvoir en 2001, les dozos refont surface en tant que supplétifs des forces rebelles en 2011. La création de la rébellion du MPC, rebaptisée en 2003 forces nouvelles (FN), a pour pendant «les jeunes patriotes», nébuleuse regroupant diverses organisations tournées vers la défense de l'État.

Quant aux autres entreprises conventionnelles de sécurité, sur 400 compagnies recensées en 2012, seules 17 détiennent les autorisations nécessaires. Le critère légal renvoie donc l'essentiel des acteurs de la sécurité privée dans l'illégalité, voilà pourquoi nous lui avons préféré celui relatif à la nature de la victime. Ainsi, les meurtres commis par les acteurs privés sont constitués d'exécutions sommaires de voleurs, de meurtres politiques et de massacres interethniques.

La réaction sociale privée vis-à-vis de la criminalité prédatrice, notamment lorsqu'elle s'accompagne de violence (usage d'armes), est expéditive. Les personnes prises en flagrant délit de vol sont généralement l'objet de pires sévices corporels pouvant conduire à la mort: lynchage, purge à l'acide, jet à la lagune mains et pieds liés, aucun traitement n'est assez cruel pour les hors la loi. Les cités universitaires d'Abidjan s'étaient taillées une réputation de zone interdite pour les voleurs. Tout suspect appré-

hendé était l'objet de lynchage et de divers sévices. Dans les marchés des grandes villes du pays, un voleur surpris s'expose à être lynché par la foule. Au nord sous contrôle rebelle, pendant la crise, de nombreuses personnes accusées de vol à main armée sont exécutées, sans aucune forme de procès. Presque tous les rapports des organismes de défense des droits de l'homme consacrent des pages au traitement expéditif, que la rébellion réserve aux présumés voleurs.

3. Les meurtres politiques

Il existe peu de traces d'assassinats politiques dans l'histoire de la Côte d'Ivoire avant 2000, où à la faveur de l'intermède du règne militaire (24 décembre 1999-25 octobre 2000), les différends entre factions militaires rivales se règlent par la force. L'attaque de la résidence du chef de la junte par des éléments dissidents le 17 septembre lors du «complot du cheval blanc» du nom de la bête immolée sur les lieux par les assaillants, conduit à l'exécution de certains militaires, l'arrestation, la torture et l'emprisonnement de nombreux autres.

Pour autant l'assassinat de personnalités civiles débute le 19 septembre 2002. Les rebelles donnent le ton en assassinant le ministre de l'Intérieur et manquant de peu celui de la défense. La riposte du pouvoir ne se fera pas attendre et le général Guéï désigné comme l'instigateur du putsch manqué est tué avec toute sa maisonnée: les dix-sept personnes trouvées à son domicile, parmi lesquelles son épouse, sont exécutées. Le régime du président de Laurent Gbagbo et la rébellion du MPCJ vont directement ou indirectement, par le biais de leurs partisans respectifs, commettre des meurtres à but politique. Du côté du pouvoir étatique, les milices progouvernementales et les «jeunes patriotes» commettent de nombreux meurtres en éliminant des personnes désignées comme étant «des rebelles embusqués». En effet, la hantise du pouvoir est l'infiltration des rebelles à Abidjan. Les milices et «jeunes patriotes» auront dès lors pour tâche de les identifier et de les éliminer. L'article «125» utilisé dans les derniers mois du régime de Laurent Gbagbo, consiste à brûler vif des supposés rebelles (l'opération est ainsi nommée parce qu'elle coûte 125 en monnaie locale, dont 100 pour l'achat de l'essence et 25 pour les allumettes). Dans les zones sous contrôle rebelles, il n'est pas bon d'être un sympathisant du régime d'Abidjan, encore moins un membre de la dissidence, qui sous la bannière d'Ibrahim Coulibaly dit IB, conteste le leadership de Guillaume Soro. La guerre intestine que se livre ces deux chefs de la rébellion fera de nombreuses victimes, notamment dans les rangs de IB: 99 de ses partisans seront découverts dans des charniers à Korhogo, une localité du nord du pays.

Les massacres interethniques ont changé de configuration avec le temps. De conflits opposant ivoiriens et étrangers, ils en viennent à opposer des ethnies vivant depuis toujours en Côte d'Ivoire. Avant 1995, les conflits les plus meurtriers opposent en effet des Ivoiriens aux étrangers. Un des premiers massacres d'envergure est l'émeute anti-ghanéenne de 1993. Les partisans d'un club de football local (l'Asec d'Abidjan), en déplacement au Ghana, sont l'objet de brimades de la part de hooligans ghanéens, les images de partisans ensanglantés, diffusées par la suite, provoquent une émeute dans tout le pays. Le bilan officiel fera état de 23 morts. À la même époque et suivant la même configuration, un conflit meurtrier met aux prises agriculteurs (ivoiriens) et éleveurs (étrangers venant du Mali et Burkina) dans le nord du pays. Le boycottage actif de 1995 par lequel l'opposition du front républicain s'est opposé par la force à la tenue des élections présidentielles ouvre la boîte de pandore des tueries interivoiriennes sous fond de conflits fonciers. Les partisans, ou l'ethnie de l'opposant Laurent Gbagbo originaire du Centre Ouest attaquent les partisans du président Bédié vivant dans cette région. L'armée sera appelée en renfort et on dénombrera au total une vingtaine de tués. Depuis

2002, la région de l'Ouest est devenue le centre des conflits entre populations autochtones (les Guérés) et allogènes (Ivoiriens d'autres régions et non Ivoiriens). La «miliciarisation» de la zone depuis le déclenchement de la guerre a accéléré le processus de décomposition social. Chaque groupe ethnique, politique ou religieux, toutes choses égales par ailleurs, dispose de groupes d'autodéfense qui défendent et agressent à la fois. Sans être une exclusivité de cette région, les massacres interethniques y reviennent périodiquement. On dénombre ainsi plus d'une dizaine de massacres commis par les Guérés sur les allogènes et vis versa. Les massacres opposent ces deux entités sous fond de conflits liés à la raréfaction des terres arables. Les incidents des 28 et 29 mars 2011 donnent la mesure de cette situation de tueries mutuelles, de massacres répondant à d'autres massacres. Le 28 mars, des miliciens Guérés aidés de mercenaires venant du Liberia ont dans leur retraite massacré au moins 110 personnes. En retour, les FRCI et leurs supplétifs dozos procèdent, le lendemain, au massacre d'au moins 220 Guérés.

III. Hypothèses pouvant expliquer les homicides liés au policing

La forte létalité associée au policing qui s'observe en Côte d'Ivoire au tournant des années 1990, est liée à un contexte de recrudescence de la violence criminelle et politique. La société ivoirienne dans son ensemble devient violente et la police qui n'en constitue qu'une des composantes, chargée par ailleurs de contenir cette violence, contribue souvent à l'alimenter. Quatre principales conjectures peuvent expliquer la forte létalité du policing : la prolifération des armes à feu, la permissivité de la société, des carences professionnelles et l'asservissement des acteurs du policing à la politique partisane

1. La prolifération des armes à feu

La prolifération des armes à feu a permis la possession illégale d'armes par une frange importante de la population. Partant, elle a augmenté les occasions d'usage de la force létale autant par la police, que par les autres acteurs privés du policing. La libre circulation des armes à feu dans les milieux interlopes justifie le recours à la force létale par la police. Plus les bandits sont armés, plus les policiers font usage de leur arme. Ainsi, ce n'est pas un hasard, si la létalité policière prend de l'importance au cours des années 1990. Les guerres du Liberia (1989) et de la Sierra Leone (1991) vont permettre l'introduction d'armes légères dans le pays. Les troubles politiques de la fin de 1999 et particulièrement la guerre du 19 septembre 2002 accroissent le flot d'écoulement des armes des casernes vers la société civile. La stratégie réactive de la police amène les policiers à intervenir dans des incidents où la probabilité de possession des armes par les agresseurs est grande. Dans le maintien de l'ordre, si déjà en 2000, on distingue parmi les manifestants quelques dozos armés de fusils traditionnels, le phénomène des manifestants armés va prendre de l'ampleur en 2010 où des manifestants se mueront totalement en combattants armés.

Dans le domaine privé, l'exacerbation des tensions politiques et interethniques conduit à la constitution de milices et autres groupes d'autodéfense qui profitent de la prolifération des armes pour s'équiper. On peut d'ailleurs établir un parallèle entre la diffusion des armes et le nombre de tués. Dans la région de l'Ouest, où pullulent les groupes armés, les tensions entre communautés sont les plus meurtrières. Les ennemis armés se défendent ou attaquent leurs adversaires. En réaction, se constituent des groupes d'autodéfense armés. Ce cercle vicieux explique en partie le nombre important

de massacres dans cette région qui n'a pas le monopole des conflits fonciers ou ethniques.

2. La permissivité de la société

La politique sécuritaire de la Côte d'Ivoire, pour embryonnaire qu'elle soit, se caractérise par une dureté vis-à-vis de la criminalité violente. Dans la même veine, les groupes sociaux semblent privilégier la manière forte dans la résolution des tensions politiques et interethniques. Les signes de la permissivité de la société à la violence sont visibles au plan législatif, exécutif et judiciaire.

Au cours des années 1990, une série de lois très répressives sont votées par le parlement ivoirien. Dans le domaine de la criminalité violente, la loi sur la peine de mort, jusque-là réservée aux crimes de sang, est étendue aux attaques à main armée (1995). De même, les pouvoirs policiers sont renforcés: extension de la perquisition durant la journée et sans mandat préalable (1996). Au plan politique, la loi sur l'éligibilité durcit les conditions requises et sera la cause des nombreuses manifestations du parti d'Alassane Ouattara, dont ladite loi visait expressément l'exclusion (1994). La loi anti-casseurs (1992) criminalise les actes de vandalisme commis lors des manifestations et étend la responsabilité pénale aux instigateurs. Des mesures d'exception périodiques interdisent toute manifestation (de l'opposition). Au plan social, la loi sur le foncier rural (1998), exproprie les populations étrangères. Ceux-ci ne peuvent plus être propriétaires de terres, ni léguer celles acquises à leurs descendants. Le régime militaire de 2000 abolit la peine de mort et la loi anti-casseurs, mais reste paradoxalement le pouvoir qui enregistre le plus grand nombre d'exécutions extrajudiciaires.

Au sein des corps chargés d'exécuter la politique sécuritaire, deux tendances répressives convergentes se dégagent: la militarisation de la police et la création d'escouades de plus en plus répressives. La police nationale est depuis 2001 un corps militaire, mais le décret portant le changement de statut des agents de la police ne fait que conformer la loi à la réalité et légaliser une tendance qui remonte au début des années 1990. En effet, dans le sillage de la SAVAC (Secours et Assistance aux Victimes d'Actes criminels), plusieurs polices spécialisées aux méthodes musclées, voire expéditives, sont créées. Les polices paramilitaires comme l'Unité d'Intervention rapide (UIR), et la Brigade anti-émeutes (BAE) ont un entraînement et des habilités semblables à celles des soldats. La centralisation de la lutte contre la criminalité à travers la création du Conseil national de la sécurité en 1996 marque également le départ d'un isomorphisme institutionnel entre police, gendarmerie et armée. Ce conseil est dirigé par le commandant de la gendarmerie nationale signe de la préséance des militaires et de l'orientation répressive de cette structure.

Suivant le contexte et l'enjeu, on observe la création d'escouades de plus en plus répressives. De 1990 à 1999, le SAVAC et la BAE sont les figures de proue de la sécurité. La création du premier est suscitée par un contexte d'inflation de la criminalité violente. Quant à la BAE, il semble que ce soit suite au refus du chef d'état-major de l'armée de réprimer le boycottage actif de 1995 (il aurait exigé du chef de l'État un ordre écrit de réquisition) qu'aurait germé l'idée de sa création. Les éléments de cette unité d'élite ne mesurent pas moins de 178 centimètres et sont entraînés aux tâches de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Ils bénéficient pour ce faire d'un entraînement militaire, ainsi que de moyens adaptés à cette fin: chars anti-émeutes, lacrymogènes, etc. Alors que l'importance et le prestige du SAVAC décroît à partir de l'an 2000, celui de la BAE monte en puissance. Ses méthodes de répression brutales des manifestations et plus tard son engagement dans la guerre, ainsi que ses crimes de guerre, permettront d'asseoir sa renommée de police expéditive.

En 1999, lorsque le général Guéi accède au pouvoir à la suite d'un coup d'État, il forme une centrale de lutte contre le banditisme pour rapidement endiguer la recrudescence des crimes violents consécutifs à la période d'anomie qui s'est installée aux premières heures du putsch: c'est le PC-crise, structure formelle autour de laquelle pivotent des forces militaires parallèles chargées d'assurer des fonctions de policing, tout au long des dix mois de la transition militaire. Parmi ces forces parallèles, quatre ont été affublées de noms inquiétants : Cosa Nostra, Kamajor, Brigades rouges, Camorra et Cobra. Le projet politique de la junte consistant à «balayer la maison» se décline, sur le plan criminel, en l'élimination de toutes les personnes fichées comme étant «dangereuses». Des supposés caïds de la «pègre abidjanaise» comme «John Pololo» ou «Santana» pour ne citer que les plus connus seront traqués, arrêtés puis exécutés.

En 2005, pour contrer cette nouvelle menace criminelle, mi-prédatrice, mi-politique, représentée par l'infiltration de rebelles à Abidjan, est créé le Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS). Cette unité d'élite hétéroclite composée de policiers, de gendarmes et de militaires va se bâtir une réputation d'enfer dans la lutte contre le grand banditisme en passant par perte et profit les droits de l'homme (rapport de l'ONU 8,9). Elle sera accusée, notamment de l'exécution systématique des personnes suspectées de braquage, du meurtre ciblé des meneurs de foules de l'opposition politique et de la répression brutale des manifestations hostiles au pouvoir. De 2005 à 2010, date de sa dissolution, le CECOS va cristalliser toutes les attaques des défenseurs des droits de l'homme.

Depuis la fin des hostilités relatives à la crise post-électorale de 2010, les FRCI dominent le champ sécuritaire. La recrudescence des attaques à main armée par des éléments issus de leur rang est sans doute la raison de la création, en décembre 2011, d'une police militaire, dont les résultats sont attendus.

La constitution de milices à travers tout le pays à partir de 2002 traduit à l'évidence la montée des solutions extrêmes par rapport aux procédures de conciliations. Les conflits liés au foncier rural, mettent désormais aux prises des groupes d'autodéfense des différentes communautés. Dans les zones touchées par la guerre, la perte de territoire par l'une des parties en conflit s'accompagne de terribles représailles contre ses soutiens civils. Ainsi, en 2004, lorsque l'armée loyaliste libère la ville de Daloa (centre-ouest), des populations qui avaient manifesté leur soutien à la rébellion sont tuées. En 2010, la rébellion fait subir le même sort aux partisans du régime déchu.

Au plan judiciaire, la forte létalité due aux policiers et à l'ensemble des acteurs contribuant au policing est tributaire de la plus ou moins grande impunité dont ils jouissent. Elle se traduit par l'absence de poursuite contre les auteurs putatifs des meurtres (policiers ou civils). Le cas le plus fréquent est celui de voleurs pris en flagrant délit et tués: l'impunité y est presque absolue pour l'auteur policier ou civil. Ainsi le phénomène de foules lynchant des voleurs est assez courant dans les quartiers populaires d'Abidjan. La police procède régulièrement à des expéditions punitives contre des supposés criminels. La junte militaire fournit l'exemple extrême de cette philosophie hygiéniste. De janvier à mars 2000, c'est-à-dire en l'espace de trois mois, 66 personnes, essentiellement des repris de justice, sont assassinées sans que cela donne lieu à un procès. Les manifestations publiques réprimées par le pouvoir donnent lieu à peu de poursuite sinon à la relaxe des mis en cause. Ainsi, dans l'affaire dite du «charnier de Yopougon» de 2000, les présumés auteurs, tous gendarmes, ont été relaxés pour faute de preuves et l'affaire classée sans suite. À partir de 2002, la figure de l'assaillant c'est-à-dire du rebelle remplace celle du voleur. Dans un pays scindé en deux, on peut tuer les partisans de l'adversaire dans sa zone de rayonnement en toute impunité. Les

rebelles procèdent au nord à des chasses à l'homme, quand dans le même temps au sud, être soupçonné de sympathie rebelle peut conduire droit au bûcher (article «125»).

De façon générale, la justice là où elle s'exerce rechigne à punir pénalement les auteurs d'homicides lorsque les victimes sont des criminels violents, des manifestants ou de supposés rebelles. Dans les zones rebelles, affranchies, tout au long de la crise, de la tutelle étatique, la justice est impuissante à agir. Cette impunité ambiante favorise l'exacerbation des exactions contre les catégories citées et des mécanismes de justice privés, toutes choses, qui contribuent à accroître la létalité du policing. La fin des hostilités et la restauration de l'autorité de l'État dans les anciennes zones rebelles n'a pas pour autant résolu la question de l'impunité et les ex-rebelles, vainqueurs du conflit, semblent à l'abri des poursuites d'une justice qui, pour l'heure, s'intéresse unilatéralement aux vaincus. D'anciens chefs de guerre soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre ont même reçu grades et promotions.

3. Les carences professionnelles

Les fonctions de policing demandent des aptitudes professionnelles et reposent sur des principes éthiques desquels la rébellion et les autres milices civiles semblent complètement dépourvues. En ce qui concerne la police publique, le bilan est mitigé. Un ensemble de lacunes professionnelles ont pu être constatées au niveau de la discipline, des techniques et du recrutement. L'instabilité chronique et particulièrement la guerre de septembre 2002 ont durement affecté la qualité des services policiers. Cette situation a d'abord provoqué, sinon révélé un manque de discipline au sein des forces de l'ordre. C'est ainsi qu'Amnesty International constate, à la suite de son enquête sur les événements de 2000 relatives à la répression brutale des manifestations, que de nombreux agents ont ouvertement désobéi à leurs supérieurs et violé les instructions. Il semble selon la même enquête, qu'il s'agirait de réflexes de solidarité tribale, dans la mesure où les agents les plus zélés appartenaient à l'ethnie du chef de l'État. Cette remarque n'est pas singulière, Kadet Bertin, ancien ministre délégué à la défense, pointe le même problème d'indiscipline, dans son analyse des défaillances de la politique de sécurité de la Côte d'Ivoire.

Il semble ensuite que l'extorsion des aveux lors des enquêtes policières soit due aussi bien à des incompétences juridiques qu'à la méconnaissance de techniques d'interrogatoire alternatives. Selon l'enquête menée par le commissaire Baro à la direction de la police criminelle, sur un échantillon de cinquante policiers, il ressort une méconnaissance manifeste des techniques d'interrogatoire connues sous les acronymes de REID et de PEACE, ainsi qu'une ignorance des droits de l'homme. Ce qui expliquerait la propension à un usage excessif de la force. Cette situation est favorisée également par le sous-équipement des forces de l'ordre. Par exemple, l'absence ou inefficacité des gaz lacrymogènes laissent souvent les agents, sans alternatives, avec pour seules armes des kalachnikovs face à une foule en furie.

Enfin, le relâchement des exigences dans le recrutement et le contrôle des forces de l'ordre, consécutifs à la guerre, a permis l'intégration d'éléments indécidables ou la poursuite de conduites répréhensibles avec le matériel et sous le couvert de la puissance publique. Ainsi, l'enrôlement aux premières heures de la crise post-électorale d'anciens prisonniers au sein des Forces républicaines de Côte d'Ivoire pose actuellement un problème sécuritaire crucial. Qui en effet garde la société lorsque le gardien lui-même est un voleur? La question de l'éthique des forces de l'ordre n'est pas nouvelle, même si elle prend une certaine acuité avec la sortie de la crise. Déjà les frasques des agents du CECOS avaient mis en exergue l'immoralité des forces de l'ordre. De nombreuses personnes ont intégré les milices et les Forces républicaines de Côte d'Ivoire et détiennent

des armes qui servent aussi à des fins personnelles et souvent à agresser et tuer la population, créant ainsi un double impact sur les homicides policiers. Il s'agit d'une part d'homicides déviants commis par des acteurs publics et privés du policing et d'autre part d'actes qui entraîneront la riposte d'autres acteurs en vue de les neutraliser et vraisemblablement, vu qu'ils sont armés, de les éliminer. Les statistiques sur les homicides policiers se trouvent ainsi doublement gonflées.

4. L'asservissement à la politique partisane

En Côte d'Ivoire, comme à chaque fois que l'on se trouve dans une situation de guerre civile, la police et l'armée sont mobilisées par les factions ennemies et mises au service de politiques partisans. Viennent s'ajouter des militants des partis politiques qui se constituent en milices et s'efforcent d'éliminer leurs adversaires par des moyens violents. Emportés par une logique de guerre, les policiers sont alors détournés de leur mission normale – notamment la sécurité intérieure – et utilisent les armes dont ils disposent pour faire avancer les intérêts du parti politique dans lequel ils se sont rangés. Et alors la police cesse d'être au service de la sécurité et ne sert plus qu'à aider les chefs politiques à conserver le pouvoir ou à s'en emparer. Ce faisant, les policiers commettent un certain nombre de meurtres.

Au-delà du contexte de guerre, l'asservissement de la police à la politique semble avoir des bases structurelles. L'entrée à l'école de police ou dans les autres grands corps de l'État a toujours été un enjeu politique, dans un pays où les emplois sont rares. Pour s'en convaincre, le scandale créé en juin 2010 par la plainte déposée par le président de l'Assemblée nationale, contre un autre dignitaire de son parti, le ministre de l'Intérieur. Le premier reproche au second de recruter sous une base partisane et d'octroyer des quotas aux membres du parti. Comme preuve, il brandit un PV de réunion politique dans lequel le ministre aurait fait des affirmations compromettantes. Le recrutement par voie d'affiliation politique favorise l'existence d'agents zélés qui doivent tout au parti et qui sont prêts à tout en échange et par reconnaissance, y compris même au meurtre.

Conclusion

Les homicides perpétrés par les acteurs publics (police, gendarmerie, armée) et privés (individus, milices, rebelles, entreprises) en Côte d'Ivoire ont connu deux phases de développement : une première marquée par le nombre des bandits tués, qui semble se raréfier, peut-être grâce aux pressions des défenseurs des droits de l'homme ; et une seconde dominée par le meurtre d'opposants politiques au cours de manifestations pacifiques ou non débutant à la fin de l'an 2000. De façon générale, la disponibilité des armes à feu dans un contexte de permissivité vis-à-vis de la violence, des carences professionnelles et la crise politique ont favorisé l'augmentation des meurtres commis par des policiers ou lors du policing.

Réduire une telle létalité commande une approche systémique du phénomène, c'est-à-dire un regard sur l'ensemble d'une société où la violence a proliféré. Des restructurations s'imposent au sein des forces de l'ordre pour une chaîne de commandement plus solide, le renforcement des capacités, l'apprentissage de techniques alternatives à la force, et une politique de tolérance zéro intra-muros c'est-à-dire l'éviction des éléments indélélicats.

Cet article est loin d'épuiser la question des homicides lors du policing en Côte d'Ivoire. En effet, son approche délibérément unilatérale occulte le phénomène des poli-

ciers tués pour se concentrer sur les homicides commis par les agents de police et les autres acteurs du policing. De même, les difficultés que rencontrent les différents acteurs de la sécurité, notamment le manque de moyens ou la non-collaboration du public, n'ont pas été abordées. Ce qui constitue autant de sujets pour des recherches ultérieures.

Bibliographie

- Afrique Panoramas. (2012 03-03). *Côte d'Ivoire 1990-2000*. From site web Afrique Panoramas: www.afrique-express.com
- Akindes, F. (2004). *The roots of the military-political crises in Côte d'Ivoire*. Uppsala: Nordiska Afrikainstitutet.
- Baker, B. (2008). *Multi-choice policing in Africa*. Stockholm: Elanders Gotab AB.
- Ballo, Z. (2006). Corruption et sécurité routière: le cas des transports routiers d'Afrique subsaharienne. *Région et développement* (24), pp. 159-194.
- Baro, M. (2007). *Les enquêtes de police judiciaire à l'épreuve des exigences des droits de l'homme en Côte d'Ivoire*. Abidjan: Mémoire DESS, CERAP.
- Cissé, M. (13 octobre 2011). Une nouvelle brigade de 900 gendarmes en action. *Fraternité Matin*.
- Dembele, A. D. (2010). *reduction des inegalites et croissance economique en cote d'ivoire*. Université d'Abidjan.
- Dieu, F. (1995). Éléments pour une approche socio-politique dans la violence. *Déviance et société*, pp. 35-49.
- Gleizal, J.-J. (2003). La sécurité en Afrique: questions théoriques et politiques. In J.-C. Froment, J.-J. Gleizal, & M. Kaluszynski, *Les Etats à l'épreuve de la sécurité* (pp. 271-282). Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Gramizzi, C. (2003). *La crise ivoirienne : de la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*. Bruxelles: GRIP.
- H.O. (2012 31-Mars). Insécurité / Voici ceux qui semaient la terreur à Abidjan / Leurs cerveaux et leurs spécialités / Des éléments Frci parmi les malfrats : Des armes de guerre saisies. *L'Inter* .
- Hili, B. (2012 21-mars). Insécurité grandissante : pourquoi la police militaire est impuissante. *Le Nouveau Réveil* .
- Human Right Watch. (2003). *rapport*. Abidjan.
- Human Rights Watch. (2011). «*Ils les ont tués comme si de rien n'était*». New York.
- Human Rights Watch. (2012). *Côte d'Ivoire :criminalité en hausse et vide sécuritaire à Bouaké*. Nairobi.
- Human Rights Watch. (2001). *Le nouveau racisme : la manipulation de l'ethnicité en côte d'Ivoire*.
- International Crisis Group. (2011). Côte d'Ivoire : Continuing the recovery. *Africa briefing* (83).
- Jobard, F. (2007). L'usage de la force par la Police. In M. Cusson, D. Benoit, & F. Lemieux, *Traité de sécurité intérieure* (pp. 530-540). Montréal: Urtubise HMH Itée.
- Kadet, B. G. (2011). *La politique de défense et de sécurité de la côte d'Ivoire*. Paris: L'Harmattan.
- Kimou, J. C. (2009). Enforcement and criminal activities in the District of Abidjan. *International Institute of Public Finance (IIPF)*.
- Ouattara, A. (2011, Septembre 15). L'armée ivoirienne en crise : de la mutinerie de 1990 au coup d'État de 1999. *Débats Courrier d'Afrique* .
- Petrini, B. (2010). *Homicide rate dataset 1995-2008*. Washington: World Bank.
- T.L. (2012 12-Avril). La DST supprime tous les permis de port d'armes. *Patriote* .
- US department of State. (2012 13-Mars). *Côte d'Ivoire 1999-2010*. From Us department of state, diplomacy in action: www.state.gov
- Vidal, C. (2003). La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003. *Revue Africaine de Sociologie*, 7 (2), pp. 45-57.

Winslow, R. (n.d.). *Côte d'Ivoire*. Retrieved 2012 20-02 from Crime and society, a comparative criminology tour of the world: www.rohan.sdsu.edu

Yebouet B, H. (2004). Le phénomène des tracasseries policières sur les routes de Côte d'Ivoire. *RICPTS*, pp. 287-304.

Note:

1 UNODC 2011 (United Nation Organization on Drugs and Crime)
